

DECRET N° 2006-381 DU 27 JUILLET 2006

Portant nomination des membres et du
Président du Comité National du Crédit
auprès de la Direction Nationale de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest pour le Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'Ordonnance n° 74-12 du 25 février 1974 portant ratification du Traité Constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Paris le 14 Novembre 1973 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 74-19 du 25 février 1974 portant ratification de l'Accord de Coopération Monétaire entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 4 décembre 1973 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le décret n° 2004-264 du 28 juin 2004 portant nomination des membres et du Président du Comité National du Crédit auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le Bénin ;

Sur proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 10 juin 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Comité National du Crédit auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le Bénin, les autorités et personnalités ci-après désignées :

Il s'agit :

- du Ministre chargé des Finances ;
- du Ministre Délégué chargé du Budget ;
- du Ministre chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- du Ministre chargé de l'Industrie et du Commerce ;
- de deux représentants du Bénin au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- du Représentant de la République Française.

Article 2 : Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances est nommé Président du Comité National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 55 des statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Article 3 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2004-264 du 28 juin 2004, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 AUTRES
MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 BCEAO 1 INTERESSES 8 JO 1.